

# RAPPORT ANNUEL

## SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

### SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF / SPANC



Station d'épuration,  
située le long du Giffre  
à Morillon

Rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service (RPQS) public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)



Restez en contact !



sur notre site internet :  
[www.montagnesdugiffre.fr](http://www.montagnesdugiffre.fr)



sur notre page Facebook :  
[www.facebook.com/montagnesdugiffre/](https://www.facebook.com/montagnesdugiffre/)

ANNÉE  
**2024**

## Table des matières

<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE</b> .....	<b>3</b>
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI .....	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	3
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	3
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0) .....	3
<b>2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE</b> .....	<b>5</b>
2.1. MODALITES DE TARIFICATION .....	5
2.2. RECETTES .....	5
<b>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE</b> .....	<b>6</b>
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3) .....	6
<b>3.2 BILAN DES CONTROLES REALISES</b> .....	<b>7</b>
3.3 BILAN DES ENTRETIENS PROGRAMMES .....	7
3.4 BILAN DES REHABILITATIONS GROUPEES .....	7
<b>4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b> .....	<b>8</b>
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES .....	8
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	8

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTAGNES DU GIFFRE
- Nom de l'entité de gestion : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTAGNES DU GIFFRE

La CCMG est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI
- Compétences liées au service :
  - Contrôle des installations  Traitement des matières de vidanges
  - Entretien des installations  Réhabilitation des installations  Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Châtillon-sur-Cluses, La Rivière-Enverse, Mieussy, Taninges, Morillon, Samoëns, Verchaix, Sixt-Fer-à-Cheval
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage :  Oui, date d'approbation : Uniquement à Châtillon-sur-Cluses (05/04/2016) ; La Rivière Enverse (28/03/2011) ; Mieussy (21/02/2013), Morillon (1999) ; Verchaix (2020) ; Samoëns (2019) ; Sixt-Fer-à-Cheval (2018) ; Pour Taninges le zonage est en cours d'élaboration.
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 12/07/2022 Délibération n°2022-063

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière.

## 1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **6800** habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de **22 170 Habitants DGF**

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de **30,67 %**

## 1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant

la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2024
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de 100.

Pour Taninges le zonage est en cours d'élaboration

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (par exemple la réhabilitation des installations) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2024	Au 07/03/2024
Tarif du contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées en euros	120.00	180.00
Tarif du contrôle de réalisation des installations neuves ou réhabilitées en euros	160.00	180.00
Tarif du contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes en euros	120.00	400.00
Tarif de contrôle initial de bon fonctionnement des installations existantes en euros	180.00	160.00
Tarif de contrôle de bon fonctionnement en cas de vente des installations existantes en euros	180.00	180.00

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 07/01/2022
- Délibération du 07/03/2023

### 2.2. Recettes

	Exercice 2024		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	58 780 €	0	58 780 €
Autre en € : annulation	580 €	0	580 €

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

**Attention** : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2023
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	940
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	3080
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1537
Taux de conformité en %	<b>80.50%</b>

### **3.2 Bilan des contrôles réalisés**

Type de contrôle	Nombre de contrôles réalisés en 2024
Contrôle initial	0
Contrôle de bon fonctionnement	216
Contrôle avant-vente	55
Contrôle de conception	31
Contrôle de réalisation	16

### **3.3 Bilan des entretiens programmés**

Non concerné.

### **3.4 Bilan des réhabilitations groupées**

Non concerné.

## **4. Financement des investissements**

### **4.1. Montants financiers des travaux réalisés**

Non concerné.

### **4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service**

Les contrôles sont tous assurés en régie à la suite du recrutement d'une technicienne SPANC au 01 Septembre 2022. Encadrée par un responsable de service, elle est équipée d'un véhicule, d'outillage de terrain, d'un PC, d'un logiciel dédié à la gestion du service et de mobilier

Le service SPANC sera rattaché au service EAU/ASSAINISSEMENT suite à la prise de la compétence par la CCMG au 01/01/2026